

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 14215 Numéro SIREN : 327 126 827 Nom ou dénomination : SOCIETE LYONNAISE DE SPORTS ET LOISIRS
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 67486

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 18-07-2019

N° DE DEPOT : 067486

N° GESTION : 2012B14215

N° SIREN : 327126827

DENOMINATION : SOCIETE LYONNAISE DE SPORTS ET LOISIRS

ADRESSE : 63 rue la Boétie 75008 Paris

MILLESIME : 2018

SOCIETE LYONNAISE DE SPORTS ET LOISIRS

Société par Actions Simplifiée

63, Rue de la Boétie
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOCIETE LYONNAISE DE SPORTS ET LOISIRS

Société par Actions Simplifiée

63, Rue de la Boétie
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé unique de la société Société Lyonnaise de Sports et Loisirs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Société Lyonnaise de Sports et Loisirs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris – La Défense, le 18 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	259 180	259 180			-0	0,00
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	30 018	23 104	6 914	0,03	12 930	0,05
Fonds commercial	5 821 558		5 821 558	22,32	5 521 558	21,08
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	2 525	1 644	880	0,00	1 133	0,00
Constructions	8 710 416	2 305 018	6 405 398	24,56	6 472 639	24,71
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 109 543	694 114	415 428	1,59	589 013	2,25
Autres immobilisations corporelles	6 414 094	2 284 696	4 129 398	15,84	4 730 603	18,06
Immobilisations en cours	287 332		287 332	1,10		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	6 718 424		6 718 424	25,76	6 711 737	25,62
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	619 612		619 612	2,38	521 938	1,99
TOTAL (I)	29 972 702	5 567 757	24 404 945	93,59	24 561 551	93,76
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	39 547		39 547	0,15	8 114	0,03
Avances & acomptes versés sur commandes	30 106		30 106	0,12	40 836	0,16
Clients et comptes rattachés	37 440		37 440	0,14	82 757	0,32
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	1 090		1 090	0,00		
. Organismes sociaux	12 168		12 168	0,05	5 541	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	342 101		342 101	1,31	476 792	1,82
. Autres	431 192		431 192	1,65	470 385	1,80
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	412 696		412 696	1,58	197 979	0,76
Charges constatées d'avance	365 937		365 937	1,40	351 924	1,34
TOTAL (II)	1 672 278		1 672 278	6,41	1 634 328	6,24
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	31 644 980	5 567 757	26 077 223	100,00	26 195 879	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 987 500)	1 987 500	1 987 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 256	6 256
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	153 772	153 772
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 860 560	3 055 091
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	783 123	-1 194 531
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	6 619	233
TOTAL(I)	4 797 830	4 008 321
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	244 027	85 861
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	244 027	85 861
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	216	189
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	6 875 402	6 701 365
. Associés	11 227 004	11 239 495
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 313 215	2 664 473
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	68 035	53 822
. Organismes sociaux	83 351	89 067
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	166 142	98 623
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	153 794	5 425
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	123 418	817 183
Autres dettes	20 144	423 676
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 645	8 379
TOTAL(IV)	21 035 365	22 101 696
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	26 077 223	26 195 879

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	255 596		255 596	2,28			255 596	N/S		
Production vendue biens					7	0,00	-7	-100,00		
Production vendue services	10 931 538		10 931 538	97,72	7 753 078	100,00	3 178 460	41,00		
Chiffres d'Affaires Nets	11 187 133		11 187 133	100,00	7 753 085	100,00	3 434 048	44,29		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					28 079	0,36	-28 079	-100,00		
Autres produits			318	0,00	3 266	0,04	-2 948	-90,25		
Total des produits d'exploitation (I)			11 187 451	100,00	7 784 430	100,40	3 403 021	43,72		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			232 351	2,08	135 594	1,75	96 757	71,36		
Variation de stock (marchandises)			-31 433	-0,27			-31 433	N/S		
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			6 474 663	57,88	5 855 416	75,52	619 247	10,58		
Impôts, taxes et versements assimilés			347 309	3,10	172 576	2,23	174 733	101,25		
Salaires et traitements			771 949	6,90	719 704	9,28	52 245	7,26		
Charges sociales			268 372	2,40	216 691	2,79	51 681	23,85		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 403 445	12,55	1 173 944	15,14	229 501	19,55		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges			666	0,01			666	N/S		
Autres charges			356 723	3,19	241 483	3,11	115 240	47,72		
Total des charges d'exploitation (II)			9 824 046	87,82	8 515 408	109,83	1 308 638	15,37		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 363 405	12,19	-730 978	-9,42	2 094 383	286,52		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			2 235	0,02	8 533	0,11	-6 298	-73,80		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			2 235	0,02	8 533	0,11	-6 298	-73,80		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			320 212	2,86	239 310	3,09	80 902	33,81		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			320 212	2,86	239 310	3,09	80 902	33,81		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-317 977	-2,83	-230 777	-2,97	-87 200	-37,78		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 045 429	9,34	-961 755	-12,39	2 007 184	208,70		

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 263	0,11			12 263	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 580	0,19	57 347	0,74	-35 767	-62,36
Reprises sur provisions et transferts de charges	30 000	0,27	25 000	0,32	5 000	20,00
Total des produits exceptionnels (VII)	63 843	0,57	82 347	1,06	-18 504	-22,46
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	132 263	1,18	256 039	3,30	-123 776	-48,33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			27 680	0,36	-27 680	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	193 886	1,73	31 404	0,41	162 482	517,39
Total des charges exceptionnelles (VIII)	326 149	2,92	315 122	4,06	11 027	3,50
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-262 306	-2,33	-232 775	-2,99	-29 531	-12,68
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	11 253 529	100,59	7 875 310	101,58	3 378 219	42,90
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 470 406	93,59	9 069 840	116,98	1 400 566	15,44
RÉSULTAT NET	783 123	7,00	-1 194 531	-15,40	1 977 654	165,56
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	919 467	8,22	798 191	10,30	121 276	15,19
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 26 077 222,50 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 783 122,86 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société
- Liste des filiales et participations

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Concession et droits similaires	de 01 à 03 ans
Constructions sur sol d'autrui	de 03 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillage industriels	de 01 à 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers	de 03 à 15 ans
Matériel de bureau et informatique	de 02 à 05 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- une diminution des charges de personnel de 44.383 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- et de reconstitution de leur fonds de roulement

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation ne fait pas ressortir de de perte de valeur du fonds.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2018-01 du 20 avril 2018
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Litige établissement Theatre :

Un litige entre la société et les riverains du club de Theatre fait peser sur la société de lourds travaux d'insonorisation des installations. Autre les travaux, les frais de conseil engendrés par ce litige ont été revus à la hausse. Une provision supplémentaire de 187.500 euros a été comptabilisée dans les comptes annuels 2018 au titre des frais de conseil.

Intégration fiscale :

La société est intégrée fiscalement par la société :

- GYMSPA SAS, SIREN 450 091 350

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit*, créat* virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement	259 180		
Autres immobilisations incorporelles	5 551 576		300 000
Terrains	2 525		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	8 261 293		449 123
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	1 084 168		25 375
Autres install., agencements, aménagements	6 108 664		51 332
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	224 781		29 316
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			287 332
Avances et acomptes			
TOTAL	15 681 431		842 479
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	6 711 737		6 687
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	521 938		97 674
TOTAL	7 233 675		104 361
TOTAL GENERAL	28 725 863		1 246 839

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement			259 180	
Autres immobilisations incorporelles			5 851 576	
Terrains			2 525	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			8 710 416	
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			1 109 543	
Autres install., agencements, aménagements			6 159 996	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			254 098	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			287 332	
Avances et acomptes				
TOTAL			16 523 910	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			6 718 424	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			619 612	
TOTAL			7 338 036	
TOTAL GENERAL			29 972 702	

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	259 180			259 180
Autres immobilisations incorporelles	17 088	6 017		23 104
Terrains	1 392	252		1 644
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 788 654	516 364		2 305 018
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	495 155	198 959		694 114
Installations, agencements divers	1 493 510	648 731		2 142 241
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	109 333	33 122		142 455
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	3 888 044	1 397 429		5 285 473
TOTAL GENERAL	4 164 312	1 403 445		5 567 757

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	6 017				
Terrains	252				
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	516 364				
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	198 959				
Installations, agencements divers	648 731				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	33 122				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 397 429				
TOTAL GENERAL	1 403 445				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires	233	6 386		6 619
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	233	6 386		6 619
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	85 861	188 166	30 000	244 027
TOTAL Provisions	85 861	188 166	30 000	244 027
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	86 094	194 552	30 000	250 646
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		666		
- financières				
- exceptionnelles		193 886	30 000	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	619 612		619 612
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	37 440	37 440	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 090	1 090	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	12 168	12 168	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	342 101	342 101	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	244 491	244 491	
Débiteurs divers	186 701	186 701	
Charges constatées d'avance	365 937	365 937	
TOTAL GENERAL	1 809 540	1 189 928	619 612
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	216	216		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières	6 875 402	6 875 402		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 313 215	2 313 215		
Personnel et comptes rattachés	68 035	68 035		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 351	83 351		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	166 142	166 142		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	153 794	153 794		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	123 418	123 418		
Groupe et associés	11 227 004	11 227 004		
Autres dettes	20 144	20 144		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 645	4 645		
TOTAL GENERAL	21 035 365	21 035 365		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	174 037			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	186 701
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	186 701

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 252 196
Dettes fiscales et sociales	208 658
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	1 460 853

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	365 937	4 645
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	365 937	4 645

Commentaires:

8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	3 750	530,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	3 750	530,00

Commentaires:

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - CREDIT BAIL MOBILIER

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine	4 374 064		4 374 064
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice			
TOTAL	4 374 064		4 374 064
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	790 470		790 470
- Exercice	933 112		933 112
TOTAL	1 723 582		1 723 582
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	964 133		964 133
- à plus d'un an et cinq au plus	1 965 524		1 965 524
- à plus de cinq ans			
TOTAL	2 929 657		2 929 657
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus	43 741		43 741
- à plus de cinq ans			
TOTAL	43 741		43 741
Montant pris en charge dans l'exercice	919 467		919 467

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.2 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	14 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	14 000

Commentaires:

9.3 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarie	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	29	
Ouvriers		
TOTAL	29	

Commentaires:

9.4 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		10 917	10 917
TOTAL		10 917	10 917

Commentaires:

Paramètres de calcul de la provision pour IDR :

Taux OAT : 0,33%

Age de départ à la retraite : 65 ans

Taux de turn over :

>35 ans = 96 %

<35 ans = 92 %

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.5 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

GYMSPA SAS

SIREN 450 091 350

163 Avenue Joffre

93800 EPINAY SUR SEINE

10 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires

SOCIETE LYONNAISE DE SPORTS ET LOISIRS
Société par actions simplifiée au capital de 1.987.500 euros
Siège social : 63 rue de la Boétie – 75008 Paris
327 126 827 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

L'an deux-mille dix-neuf, le 28 juin à 17 heures, au siège social,

Monsieur Philippe HERBETTE, Président de la société GYMSPA, elle-même Président de la société MOV'IN, Associé Unique (l'« Associé Unique ») de la Société Lyonnaise de Sports et Loisirs (ci-après la "Société") rappelle qu'en sa qualité d'Associé Unique de la Société il a décidé de prendre les décisions suivantes :

- Examen du rapport de gestion établi par le Président et présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus au Président et au commissaire aux comptes,
- Approbation des amortissements et des dépenses relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Modification de la dénomination sociale de la Société ;
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société ;
- Questions diverses,
- Pouvoir pour les formalités.

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

En conséquence, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve, les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice net comptable de 783.123 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans lesdits rapports.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Associé Unique approuve, la proposition du Président, et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 783.123 €, décide de l'affecter comme suit :

- à la réserve légale : 44.978 euros
- au compte « Autres Réserves » : 738.145 euros

A l'issue de cette affectation, le compte « réserve légale » s'élèvera à un montant de 198.750 euros et le solde du compte "Autres Réserves" de la Société s'élèvera à un montant de 2.598.705 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Quitus au Président et au Commissaire aux comptes

L'Associé Unique donne quitus au Président et au commissaire aux comptes de la Société, pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, constate que les commissaires aux comptes de la Société ont été nommés pour une période de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à la date des décisions de l'associé unique statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIEME DECISION

Approbation des amortissements et des dépenses relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'Associé Unique constate :

- L'absence d'amortissements excédentaires au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- l'absence de dépenses somptuaires telles que visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CINQUIEME DECISION

Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

L'Associé Unique prend acte qu'aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé directement ou par personnes interposées entre la Société et ses dirigeants conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

SIXIEME DECISION

Modification de la dénomination sociale de la Société

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la dénomination sociale de la Société en « FITNESS PARK PARIS ».

SEPTIEME DECISION

Modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société intitulé « DENOMINATION », ainsi qu'il suit :

« La dénomination de la Société demeure : « FITNESS PARK PARIS ».

Les actes et documents émanant de la Société et destinés aux Tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots "Société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S." et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que le lieu et le numéro d'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. »

HUITIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités légales requises.

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

MOV'IN

Associé Unique

Représentée par la société GYMSPA

Elle-même représentée par M. Philippe

HERBETTE

